

Informations



# Formation 7h

## A2 vers A



EDISER  
ÉDITION SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Votre moto-école vous informe sur la formation obligatoire pour l'obtention de la catégorie A du permis de conduire, par les titulaires de la catégorie A2 depuis au moins deux ans. Quelle formation ? À quel moment ? Pour quels coûts ? Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.

Votre contact : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....



Crédit photo © HONDA

Cachet de l'auto-école



HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi		
Mardi		
Mercredi		
Jeudi		
Vendredi		
Samedi		

## Objectifs de la formation

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques, à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples mais indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW ;
- travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite.

## Quand puis-je suivre la formation ?

La formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie A2 du permis de conduire.

## CARACTÉRISTIQUES

### FORMATION DISPENSÉE

#### Véhicule utilisé

Catégorie A (véhicule à deux roues) :

- puissance minimale de 50 kW
- cylindrée minimale de 595 cm<sup>3</sup> pour un moteur à combustion interne
- rapport puissance/poids supérieur ou égal à 0,25 kw/kg pour un moteur électrique
- poids à vide minimum de 175 kilogrammes
- équipé d'une selle biplace et de deux rétroviseurs homologués

*L'utilisation d'un véhicule d'une puissance minimale de 40 kw et/ou d'un poids à vide inférieur à 175 kilogrammes est autorisée jusqu'au 31 décembre 2018.*

Pendant la séquence hors circulation, chaque élève doit disposer d'une motocyclette.

Pour la séquence en circulation, une seule motocyclette est utilisée. L'enseignant conduit le véhicule suiveur, en liaison radio avec l'élève conducteur de la moto. Au maximum trois autres élèves en situation d'écoute pédagogique peuvent être dans ce véhicule suiveur.

#### Enseignement

- La formation dure 7 heures, quel que soit le nombre d'élèves.
- La formation est dispensée par un enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie A en cours de validité.
- La formation est composée d'une séquence théorique et de deux séquences pratiques (hors circulation et en circulation).
- La séquence en circulation comprend des phases d'écoute pédagogique et s'effectue avec un maximum de quatre élèves.

# LA FORMATION DE 7 HEURES

## LE PROGRAMME DE FORMATION

Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
<b>Séquence 1</b>	• 2 h	• Théorie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Statistiques de l'accidentalité routière et de celles spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>• Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des motocyclettes.</li> <li>• Explication et échanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse.</li> <li>• Explication et échanges sur les raisons du caractère indispensable du port des équipements de protection.</li> <li>• Conduite et produits psychoactifs.</li> </ul>
<b>Séquence 2</b>	• 2 h	• Maniabilité hors circulation	<p>S'adapter à un nouveau véhicule et comprendre la nécessité d'anticiper et d'adapter son comportement pour éviter la gestion de situations dangereuses. Explications et travail sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les situations de changements de direction à droite et à gauche,</li> <li>• le freinage,</li> <li>• les techniques d'inclinaison.</li> </ul>
<b>Séquence 3</b>	• 3 h	• Circulation et clôture de la formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un audit de la conduite du ou des élèves, principalement axé sur la perception, l'analyse, la prise de décision et l'action : chaque élève effectue 30 minutes au minimum de conduite, puis 10 minutes sont consacrées au bilan de sa prestation.</li> <li>• Clôture de la formation (20 minutes), échanges et bilan</li> </ul>

ATTENTION DE SUIVIR LA FORMATION REQUISE POUR L'OBTENTION DE LA CATEGORIE A A PARTIR DE LA DATE DE LA CLÔTURE DE LA FORMATION. LA CATEGORIE A SE DÉCLASSE AU 31 DÉCEMBRE 2012.

Nom de l'organisme  
 N° d'agrément  
 N° SIRET ou SIRET  
 Adresse  
 Date et lieu de délivrance de l'agrément professionnel  
 Adresse sur

Nom de famille  
 Nom d'usage  
 Prénoms  
 N° de naissance  
 Adresse

Date d'expiration du permis A2  
 N° du permis de conduire  
 à partir de 2 heures de formation pratique requises pour l'obtention de la catégorie A à partir de la fin de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.  
 Intégration à jour des données de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans.  
 Date de délivrance de l'agrément  
 Signature du bénéficiaire de la formation

Cachet de l'organisme ayant organisé la formation et Signature du titulaire de l'agrément

L'organisme bénéficiaire  
 L'organisme A2  
 Le titulaire de la formation doit être autorisé à conduire  
 le véhicule de la catégorie A à partir du jour où il sera en possession de son  
 agrément professionnel.

À la fin de la formation, une attestation est remise par votre auto-école. Elle ne permet de conduire un véhicule de la catégorie A qu'à compter du jour où vous êtes en possession du titre de conduite définitif.



